



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

# PROJET EDUCATIF

PROJET EDUCATIF ALSH-PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Mise à jour le 25/03/2019

Communauté de Communes Ambert  
Livradois Forez 15 rue du 11 Novembre  
BP 71 63600 AMBERT

# Sommaire

I.	STATUT .....	4
II.	Le contexte Social .....	4
	A. Le public .....	5
	• ALSH à AMBERT.....	5
	• ALSH à ARLANC .....	5
	• ALSH à CUNLHAT .....	5
	• ALSH EGLISOLLES.....	5
	• ALSH FOURNOLS .....	5
	• ALSH MARAT .....	5
	B. Inclusion des enfants en situation de handicap.....	6
	C. Dynamiques locales .....	6
III.	Les objectifs Educatifs.....	6
IV.	Les moyens.....	7
	A. Les locaux.....	7
	• ALSH AMBERT .....	7
	• ALSH ARLANC .....	7
	• ALSH CUNLHAT.....	7
	• ALSH EGLISOLLES.....	7
	• ALSH FOURNOLS .....	7
	• ALSH MARAT .....	7
	B. Le budget .....	8
	C. La constitution des équipes/modalités de recrutement .....	8
	• ALSH Ambert .....	8
	• ALSH ARLANC .....	8
	• ALSH CUNLHAT.....	8
	• ALSH EGLISOLLES.....	8
	• ALSH FOURNOLS .....	9
	• ALSH MARAT .....	9
	D. Définition des horaires d'ouverture.....	9
	• ALSH AMBERT .....	9
	• ALSH ARLANC .....	9
	• ALSH CUNLHAT.....	9
	• ALSH EGLISOLLES.....	9

• ALSH FOURNOLS .....	9
• ALSH MARAT .....	9
V. Grille tarifaire .....	10
VI. Activ'ado .....	10
VII. Les partenariats.....	10
VIII. La communication.....	11
IX. Règlement intérieur .....	11
X. Temps de concertation et évaluation .....	11

## I. STATUT

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) gère 5 Accueil de loisirs extrascolaire (Arlanc, Cunlhat, Eglisolles, Marat, Saint-Amant-Roche-Savine/Saint Germain l'Herm) répartis sur le territoire rural de **1700 km<sup>2</sup> regroupant 58 communes pour une population de 28 800 habitants.**

### ★ LES COORDONNÉES

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez  
15 RUE DU 11 NOVEMBRE  
63600 AMBERT  
04.73.72.71.40



### ★ PRÉSENTATION

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est présidée par Monsieur DAURAT Jean-Claude.

Le pôle enfance jeunesse basé à Ambert coordonne l'action des différents Accueils de loisirs Sans Hébergement (ALSH) par le biais d'un directeur de pôle M. GOUTTEFANGEAS Louis-Jean, en lien avec la vice-Présidente, Mme ALLEGRE-CARTIER Stéphanie et la commission Enfance Jeunesse.

## II. Le contexte Social



## A. Le public

Les accueils de loisirs du territoire accueils des enfants entre 3 et 16 ans. Néanmoins il existe des disparités en fonction des secteurs :

### **ALSH à AMBERT**

Ecole maternelle les Copains à Ambert (capacités 38 enfants), accueil des enfants entre 4 et 12 ans.

### **ALSH à ARLANC**

Maison de l'enfance d'Arlanc, accueillant des enfants de 4 ans à 15 ans révolu. Les enfants sont issus de la commune même des communes environnantes.

### **ALSH à CUNLHAT**

La maison de l'enfance accueil des enfants de 4 à 12 ans (capacité d'accueil de 30 enfants). Les enfants sont issus principalement de la commune même de Cunlhat ainsi que des communes environnantes.

### **ALSH EGLISOLLES**

La maison de l'enfance accueil des enfants de 3 à 12 ans, constituant un groupe de 20 à 40 enfants (suivant les périodes). Ils sont issus de la Vallée de l'Ance pour la majorité mais aussi des départements environnants.

Certains enfants accueillis bénéficient d'un suivi médico-psychologique, demandant une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique.

### **ALSH FOURNOLS**

Accueil de loisirs multisites (accueil d'enfant de 4 à 16 ans), sur le secteur du Haut-Livradois et communes limitrophes (Vernet la Varennes, Auzelles,...).

- Les Galipots à Saint-Amant-Roche-Savine
- Les Castors à Saint Germain l'Herm

Accueil des jeunes de 10 à 16 ans, un samedi par mois jeunes scolarisés sur les collèges du territoires (Saint Germain l'Herm, Saint-Amant-Roche-Savine et Cunlhat).

### **ALSH MARAT**

La maison de l'enfance accueil des enfants de 4 à 15 ans, avec une capacité d'accueil de 44 enfants, sur le secteur du Pays d'Olliergues.

Les équipes des ALSH se mobilisent pour la mixité dans les structures et valorise l'égalité filles /garçon dans leur projet pédagogique et leurs pratiques.

Nous favorisons également la mixité lors des recrutements de personnels saisonniers et permanents.

## B. Inclusion des enfants en situation de handicap

D'après le guide d'accompagnement d'inclusion en ACM : « L'inclusion est « un processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Center for Economic and Social Inclusion, 2002). L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi de n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

Cette loi est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle rappelle notamment les droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition du handicap

Les équipes des ALSH, participent à l'application de cette loi en accueillant des enfants en situation de handicap. En effet, certaines familles sollicitent les directeurs de structure qui organisent une rencontre avec les enfants concernés, afin de préparer cet accueil dans des conditions optimales (visite des locaux, prise de connaissance du programme et inscription sur des jours adaptés, ...). L'équipe d'animation sera également sensibilisée à cette venue et un animateur référent sera nommé dans la limite de la possibilité de recruter. Des temps de sensibilisation et de préparation seront également mis en place lors du séjour auprès des autres enfants (ordinaires).

Un travail de partenariat est également mis en place avec l'association DHALIR, qui permettra à la collectivité d'embaucher un animateur supplémentaire sur les temps de présence des enfants en situation de handicap. Le financement de cet animateur se fait en partie par la Caisse d'allocation familiale et le DHALIR.

## C. Dynamiques locales

La charte du territoire faisant apparaître un enjeu important face au déclin démographique, la **compétence supplémentaire enfance-jeunesse** se révèle primordiale dans le dispositif de dynamisation du territoire, en améliorant le cadre de vie de ses habitants (répondre aux besoins et attentes des familles) et en favorisant l'accueil de nouveaux arrivants, en développant l'offre de loisirs.

## III. Les objectifs Educatifs

C'est en prenant en compte ce contexte social et en ayant réalisé un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire (familles, jeunes et enfants, élus locaux, techniciens, ...) que ces objectifs ont été établis :

### → Le développement et l'épanouissement de l'enfant

- Élargir les connaissances et les pratiques de l'enfant
- Apprentissage ludique
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Favoriser l'accès à l'éducation

### → Les valeurs de la citoyenneté (permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable)

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen

- Développer des liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux

#### → Favoriser la découverte de son territoire

- Partenariats avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs, ...)
- Activités de plein air en favorisant la découverte des richesses naturelles
- Ateliers découverte

#### → Respect du rythme de l'enfant

- Adaptation des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Répondre aux besoins et attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie

## IV. Les moyens

### A. Les locaux

#### **ALSH AMBERT**

- Ecole maternelle, Les Copains, 17 rue Saint Joseph, 63600 AMBERT :

→ Deux salles à l'étage : salles d'activité pour les 4/5 ans (activité et sieste)

→ Salle de motricité : salle d'activités pour les 6/8 ans

→ Garderie : salle animateur (pause et bureau direction)

→ Réfectoire et cuisine : utilisé uniquement pour les repas

#### **ALSH ARLANC**

Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Maison de l'enfance, Loumas, 63220 ARLANC

#### **ALSH CUNLHAT**

Maison de l'Enfance, 7 rue Gaspard des Montagnes, 63590 CUNLHAT

#### **ALSH EGLISOLLES**

Maison de l'Enfance, Le bourg 63840 EGLISOLLES

#### **ALSH FOURNOLS**

Bureau Administratif, Route de la poste 63890 Fournols

Site « Les Galipots », 7bis Place Jean-Antoine Pourtier, 63890 Saint-Amant-Roche-Savine

Site « Les Castors », Maison de l'animation, Route des Granges, 63630 Saint Germain l'Herm

#### **ALSH MARAT**

Maison de l'Enfance, 63840 MARAT

## B. Le budget

Le budget des différents ALSH est géré par le directeur de pôle, Louis-Jean GOUTTEFANGEAS.

## C. La constitution des équipes/modalités de recrutement

Il existe sur les différents accueils de loisirs des agents permanents (les directeurs et les adjoints) embauchés en CDI, en emplois aidés (type emploi d'avenir) ou titulaire de la fonction publique territorial.

Des animateurs vacataires sont embauchés lors des périodes de vacances mais aussi lors de remplacement ou d'augmentation de besoins sur tous les accueils de loisirs. Les annonces sont réalisées par le service Ressources Humaines (RH), en fonction du recensement des besoins. Les entretiens pour les postes de permanent sont réalisés en présence du directeur de la structure, du directeur de pôle, de la vice-présidente et d'un membre du service Ressources Humaines.

Les entretiens des vacataires (pour les vacances scolaires) sont réalisés par les directeurs de structures en accord des candidatures par le directeur de pôle et le service RH. A chaque nouvelle embauche un dossier est à compléter par les directeurs et transmis au service ressources humaines: une fiche d'identification, copie des vaccins à jour, carte d'identité, carte grise, permis de conduire, carte vital et bulletin du casier judiciaire n°2 et n°3.

### **ALSH Ambert**

2 permanents :

- ALVES Julie (directrice BPJEPS LTP, titulaire)
- .....Sébastien (directeur adjoint BPJEPS LTP, titulaire)

### **ALSH ARLANC**

2 permanentes :

- Mélanie CARLETTA (directrice, titulaire du BAFD, stagiaire FDP, 80% de 35H)
- Véronique GARDE (directrice Adjointe BPJEPS tourisme équestre, CDD, 35%)

### **ALSH CUNLHAT**

2 permanentes :

- Sabine ROSTAING (directrice titulaire du BAFD, titulaire licence STAPS et titulaire du Brevet de Maître-nageur Sauveteur, 35H, titulaire)
- Estelle POUYET (directrice Adjointe, stagiaire BAFD, 35H, stagiaire FDP)

### **ALSH EGLISOLLES**

4 permanents :

- Dayana BESSON (directrice, BAFD stagiaire, 35H, stagiaire FDP)
- Pierre DAUBERTE (directeur adjoint, titulaire BAFA, CDD 35H)
- Mélanie CALMARD (emploi mutualisé : RAM, ALSH, Ludothèque)



- Baptiste FERRAGNE (animateur, mis à disposition du club de Foot de Saint-Anthème)

#### **ALSH FOURNOLS**

- Laurie LABOISSE (directrice, BPJEPS LTP 35H CDI)
- Agnès ADMIRAT (animatrice, titulaire BPJEPS LTP, 35H contrat avenir)
- Mathilde BARP (animatrice, BAFA, 35H contrat avenir)

#### **ALSH MARAT**

- Raphael CHEZE (directeur, BPJEPS LTP, 35H CDI)
- Pierre BREGERE (directeur adjoint, titulaire du BAFA, BPJEPS sports collectifs, maîtrise STAPS « management du sport », moniteur fédéral de ski, 35H, titulaire, 30% SEJ)
- GRANET Gabrielle (animatrice, titulaire BAFA, CDD 20H)

### **D. Définition des horaires d'ouverture**

Les horaires d'ouverture des différents ALSH sont définis en fonction des besoins et attentes des familles.

#### **ALSH AMBERT**

- Ecole maternelle, Les Copains : 7H30-18H15 lors des vacances scolaires (sauf Noël).

#### **ALSH ARLANC**

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30-18H.

#### **ALSH CUNLHAT**

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30-18H30.

#### **ALSH EGLISOLLES**

L'accueil de loisirs est ouvert de 8H-18H.

#### **ALSH FOURNOLS**

Les deux sites sont ouverts de 8H à 18H.

#### **ALSH MARAT**

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 7H45 à 18H.

## V. Grille tarifaire

Une grille tarifaire a été élaborée en fonction des quotients familiaux des familles. Ils ont identiques sur tout le territoire.

	QF 1 De 0 à 550 €	QF 2 De 551 à 800€	QF 3 De 801 à 1000€	QF 4 De 1001 à 1250€	QF 5 Supérieur à 1250 et N.C
DEMI-JOURNÉE	2.5 €	3.5 €	4 €	5 €	5.5 €
JOURNÉE	4.5 €	6 €	7.5 €	9 €	10 €
REPAS	3€ supplémentaire				
Réduction	2 <sup>ème</sup> enfant -15% / 3 <sup>ème</sup> enfant et plus -25% / Forfait semaine -10%				

## VI. Activ'ado

Les ALSH propose aux jeunes de 10 à 16 ans des activités originales qu'ils n'ont pour la plupart pas l'occasion de pratiquer chez eux. C'est également l'occasion de faire des rencontres et de se créer des souvenirs communs.

Les structures accueillent, un samedi par mois (hors vacances scolaires), pour effectuer des sorties au sein ou hors territoire. Les horaires fluctuent en fonction des sorties.

Cette action s'organise par inter centre sauf pour l'ALSH à Ambert, avec 1 animateur pour 12 enfants :

-ALSH Cunlhat/Marat

- ALSH Eglisolles / Arlanc

- ALSH St-Amant-Roche-Savine / Saint germain l'Herm

- ALSH Ambert

### La grille tarifaire

Tranche quotient familial	Tarifs semestre (6 sorties)	Tarifs à l'unité
De 0€ à 550€	30€	6.50€
De 551€ à 800€	35€	7.50€
De 801€ à 1000€	40€	8.5€
De 1001€ à 1250€	50€	9.50€
Au-delà de 1250€ ou sans quotient familial	60€	10.5€
Extérieurs Communauté de communes ALF (dans la limite des places disponible)	60€	10.50€

## VII. Les partenariats

La Caisse d'Allocation familiales (CAF) : Contrat Enfance Jeunesse

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Protection Maternelle Infantile (PMI)

Commune Ambert :

→ Mise à disposition d'un véhicule pour le transport des repas réalisé par l'Hôpital d'Ambert

Association des Centres de Loisirs du Livradois Forez (ACLLF)

Associations Locales

Prestataires d'Activités

Village vacances Là-Ô (Le Brugeron)

Club de foot de Saint-Anthème

Commune de Cunlhat et Saint Germain l'Herm

## **VIII. La communication**

La communication avec les familles comprend plusieurs supports : le site internet de la Communauté de Communes, des mailing liste, des téléphones fixes et portable ainsi qu'une communication papier (programme). Ces derniers sont réalisés par le service communication qui réalise la forme du programme avec les informations transmises par les équipes d'animation. Un programme par ALSH et par vacances est réalisé et diffusé par mail ainsi qu'à chaque enfant par le biais des écoles.

Concernant l'activ'ado un programme est diffusé au mois de janvier et de septembre dans les collèges du territoire. Des actions pour présenter le programme sont également organisé dans les collèges.

## **IX. Règlement intérieur**

Chacun de ces documents comprend un tronc commun, ainsi que des disparités en fonction des territoires et des fonctionnements de chaque structure.

## **X. Temps de concertation et évaluation**

Afin de participer à la construction du projet Enfance jeunesse globale et de son évaluation des réunions de concertation sont organisées entre les directeurs de structures (réunion des service), entre les élus (commissions jeunesse), avec les élus (comité de pilotage).